Machine à café enfumée

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 21 février 2003

Bonjour, dans le bureau de poste ou je travaille, la salle des machines à café et distributeurs de sandwiches fait environ 20 m carré et n'est pas du tout aérée (les fenêtres ne coulissent pas et pas d'aspirateur de fumée)vers 8 h, une dizaine de facteurs prennent leur pause dans cette salle et fument tous, il est impossible à un non fumeur d'entrer prendre un café à cette heure-là. je me suis plainte à mon patron (et d'autres l'ont fait aussi) et il nous a répondu qu'il allait leur dire d'arrêter de fumer dans cet endroit, or il a dit aux fumeurs que c'était le seul endroit où ils pouvaient fumer !! que faire contre un patron d'aussi mauvaise foi ? j'en ai parlé au médecin du travail, comme la majorité des non fumeurs incommodés , elle a répondu qu'un comité d'hygiène allait être créé mais cela m'a été déja dit l'année dernière et rien n'a été fait.

J'aimerais faire venir un huissier pour faire constater les infractions, notamment l'absence totale de pictogrammes, mais je ne sais pas comment m'y prendre...pouvez vous m'aider ?

merci

Réponse :

Avant d'entamer l'épreuve de force contre votre employeur, essayez une dernière fois de mettre en face de leurs responsabilités le médecin du travail, le CHS-CT, s'il existe, et l'employeur.

Préparez un courrier recommandé pour chacun de ces responsables de l'application de la loi dans l'entreprise. N'oubliez pas d'y rappeler les précédentes demandes en essayant de les dater.

Tentez de rendre cette démarche collective et soumettez-nous votre prose afin que nous puissions y répondre et que vous puissiez utiliser ce courrier officiel de DNF.

Bravo pour votre courage et à bientôt.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac